

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Traite des êtres humains : la criminelle sauvée par son enfant

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

LA Cour criminelle spécialisée a eu la main moins lourde avec la Béninoise Léocadie Cérone, qu'elle jugeait mercredi dernier pour "Traite des êtres humains et défaut de carte de séjour". La trame du crime a été re-faite à l'audience : le 6 mars 2018, dame Cérone, 28 ans, est interpellée à son domicile de Mindoube, parce qu'elle emploie à des fins domestiques et lucratives, sa nièce Pascaline Kohoke, âgée de 12 ans, qu'elle avait fait venir, un an auparavant au Gabon, pour lui donner une meilleure éducation. Sauf que la trentenaire n'a jamais inscrit la jeune fille dans un établissement scolaire, mais l'utilisait de manière illicite, notamment dans le commerce de rue et dans la servitude domestique puisque, parallèlement à l'activité commerciale, Pascaline assurait la garde des enfants mineurs de sa tante. C'est d'ailleurs pendant qu'elle vend des arachides dans la rue que les agents du commissariat de police de Belle-Vue l'interpellent. Entendue, elle déclare qu'elle n'est pas scolarisée en raison des difficultés financières rencontrées par ses tuteurs, puis ajoute qu'elle a pour habitude de préparer l'arachide lorsque sa tante ne peut le faire, et de procéder à la vente dans différents quartiers de Libreville.

Arrêtée à son tour, Cérone affirme être la tante maternelle de Pascaline, qu'elle a accueillie après le décès de sa mère, puis précise ne l'avoir pas scolarisé à cause des tensions financières liées au départ au Bénin de son concubin, pour des raisons de santé. Elle déclare enfin que, compte tenu des difficultés financières à couvrir les charges du ménage, et du fait qu'elle est enceinte, sa nièce l'aide à faire le commerce depuis deux semaines, ou reste à leur domicile pour veiller sur ses enfants âgés de 5 et 3 ans. Sur

ce, la suspecte, qui réside au Gabon de manière irrégulière depuis 8 ans, est présentée devant le parquet de Libreville où, après avoir maintenu ses aveux durant l'audition, elle est placée sous mandat de dépôt à Gros-Bouquet.

Lors de la poursuite de la procédure, l'inculpée se rétractera en soutenant que Pascaline ne s'était rendue qu'une seule fois au quartier IAI pour vendre les arachides, parce qu'elle-même était empêchée par des malaises liées à son état de grossesse. Et c'est cette version qu'elle maintiendra à la barre, durant les débats contradictoires pour la manifestation de la vérité. Son avocat, Me Boguikouma, a abondé dans ce sens en déclarant que les faits ne sont pas constitués. Puis, il a plaidé l'acquittement à titre principal et, subsidiairement, une décision juste en cas de condamnation. Pour l'avocat général, Steeve Ndong Essame Ndong, les déclarations de l'accusée ne sont que des dénégations pour se soustraire à sa responsabilité pénale. Et d'ajouter que les faits reprochés à Cérone sont suffisamment constitués. Mais, dans la mesure où cette dernière, durant sa détention, a donné naissance à un enfant âgé aujourd'hui de 2 ans et qui vit avec elle en prison, le maître des poursuites a demandé que de larges circonstances atténuantes lui soient accordées, afin que le bambin, victime collatérale de cette histoire, puisse recouvrer la liberté avec sa mère, après l'audience. Sur ce, il a requis 12 ans de réclusion criminelle dont 10 avec sursis, ce qui couvre le temps que la trentenaire a déjà passé en prison.

Finalement, la cour a suivi les réquisitions de l'avocat général et Cérone a été condamnée à 11 ans de réclusion criminelle dont 9 avec sursis. Cette peine étant déjà couverte par le temps passé en détention, la Cour a ordonné sa mise en liberté immédiate.



Photo: Wilfried MBINAH

Locadi Cérone et son avocat Boguikouma se défendant à la barre.

Il meurt des suites de brûlures

G.R.M
Libreville/Gabon

UN jeune Gabonais, Freddy Mougambou, est mort, lundi dernier, à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO) du PK 9, après avoir été grièvement brûlé, le 23 septembre, au quartier Matoto, dans le 1er arrondissement de Ntoun.

D'après le récit d'un proche de sa famille, le jeune homme de 22 ans aurait volé au secours d'une petite fille coincée dans la cuisine de sa mère en feu. Un premier secouriste, Ghislain "Akomo", aurait d'abord volé au secours de la gamine. Puis, voyant qu'il ne sortait pas, un second l'a suivi. Après avoir entendu les cris de détresse des personnes criant au feu, Freddy aurait décidé de leur prêter main-forte. Ainsi, après s'être introduit dans la cuisine, il se serait fait éclabousser par l'essence (d'un bidon en feu) qui aurait été shootée par le premier



Photo: DR

Freddy a succombé à ses brûlures.

secouriste, probablement dans l'intention de l'éloigner de la fillette. Ce, après avoir ignoré la suggestion du deuxième secouriste d'éteindre les flammes avec du sable. Malheureusement, le bidon d'essence va retomber sur

Freddy qui, sérieusement brûlé, est conduit d'urgence à l'hôpital militaire où il rend l'âme cinq jours plus tard. Quant à la gamine en détresse, elle a été sauvée, alors que Ghislain serait en garde à vue à la PJ de Ntoun.